



BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

AVRIL 2008
ISSN 1245-1568

Fédération Syndicale Unitaire



Faire mieux avec moins : mission impossible !

Toutes les mesures annoncées par X. Darcos sont prises dans le cadre de la casse de l'école publique. La multiplication des réformes et annonces médiatiques » fait vivement réagir l'ensemble de la communauté éducative :

► La pseudo consultation dans la hâte sur les nouveaux programmes (certains éditeurs ont déjà imprimé des manuels « conformes aux nouveaux programmes ») a permis aux enseignants de s'exprimer sur des programmes incomplets et fondés sur une conception rétrograde de l'école et des apprentissages : recentrage sur les « fondamentaux », aucune précision sur la répartition horaire, retour à une conception « mécaniste » des apprentissages, contenu dépourvu d'ouverture sur le monde... Par ailleurs, sur le fond, ces programmes remettent en cause la liberté pédagogique individuelle et ne répondent pas aux préoccupations des enseignants.

► Mise en place des stages de remise à niveau : la réaction des enseignants et des parents oscille entre énervement, colère et questionnement. Pour les premiers, la surcharge de travail (non rémunérée !) en particulier pour la direction d'école ainsi que le non sens de ce dispositif de traitement concernant la difficulté scolaire pendant les vacances ne saurait remplacer la revendication de « plus de maîtres que de classes ». Au-delà de ces absurdités, ce ne sont pas des heures supplémentaires que les enseignants réclament, mais bien des augmentations de salaires et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat. Pour les seconds, non seulement cela engendre un bouleversement de leur vie familiale et un mépris de leur organisation

personnelle, mais également une prise en charge supplémentaire des transports

► La suppression des heures du samedi matin n'offre que l'approbation de certains parents. Le SNUipp dénonce ce procédé bancal visant à faire travailler davantage les élèves les plus en difficulté, et ce en dehors du temps scolaire obligatoire. Tout au contraire, cet échec scolaire ne pourra être combattu qu'avec des créations de postes permettant de réduire le nombre d'élèves par classe, la mise en place de nouveaux dispositifs, l'augmentation du temps de concertation des équipes éducatives... De plus ces heures de soutien remettent en cause l'existence des postes spécialisés, dont le RASED, et amènent une forme d'annualisation du temps de travail des enseignants à laquelle nous sommes opposés. Dans une logique de gestion de la pénurie, selon le choix des conseils des maîtres et inspecteurs de circonscription, qu'advient-il des heures d'études et donc des élèves non stigmatisés en échec scolaire ?

Plus que jamais, la mobilisation est nécessaire pour obtenir l'école que nous voulons et non pas celle que le ministre tente désespérément de nous imposer ! Toutes les raisons citées ci-dessus et bien d'autres encore (carte scolaire, retraites, formation,) ne peuvent que nous inciter à protester avec vigueur.

Maude FAVENNEC,
Membre du
Bureau Départemental
du SNUipp



Sommaire

- Page 1 Édito
- Page 2 Action, actualité.
- Page 3 Carte scolaire.
- Page 4 Resf, laïcité, CDEN, lycéen.
- Page 5 Dossier école rurale.
- Page 8 Élections IUFM, stages filés.
- Page 9 PPMS, PPRE.
- Page 10 Mouvement, congé formation .
- Page 11 Bulletin adhésion.
- Page 12 Contributions tendances.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 188
Prix au numéro : 0,76 €
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manograph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : <http://83.snuipp.fr>

Actions

Trois rendez-vous en Mai
pour agir



Page 2

Carte scolaire

Les décisions définitives.

Page 4

École rurale

Dossier sur la situation
varoise



Page 5

IUFM

Le SNUipp et la FSU
largement en tête lors
des élections.

Page 8

Un mois de mai bien occupé

Journée d'actions le jeudi 15, manifestation nationale le dimanche 18, journée de mobilisation le samedi 24.

À force de multiplier les réformes et de vouloir les mettre en oeuvre sans essayer d'en prévoir les conséquences, le ministre soulève colère et indignation.

Les projets de programmes ont suscité une levée de bouclier sans précédent. La mise en place des stages de remise en niveau durant les vacances scolaires se heurte au scepticisme sur leur efficacité. Au-delà des tâches demandées aux équipes, ce ne sont pas des heures supplémentaires que les enseignants réclament, mais des augmentations de salaires et le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années. Cette question, générale en Europe, était au cœur de la manifestation de Ljubljana le 5 avril.

Le décret instaurant la nouvelle semaine scolaire, avec la suppression des heures du samedi matin, a été présenté au CSE. La plus grande partie de la communauté éducative a voté contre, expliquant que ce dispositif n'est pas à même de combattre efficacement la difficulté scolaire. S'appuyant sur un texte insuffisamment

cadre, les inspections académiques ou départementales vont élaborer les schémas de mise en place :

Stages pendant les vacances, carte scolaire, samedi matin, salaires, retraites, précarité, les raisons ne manquent pas

le SNUipp interviendra pour que les décisions des conseils des maîtres soient respectées. Dans les écoles, auxiliaires de vie scolaire conjuguent temps partiels, rémunérations minimales, manque de formation...

Pour le SNUipp, les missions de service public doivent être assurées par des emplois statutaires.

Concernant les retraites, le premier ministre vient d'annoncer le passage à 41 annuités de cotisation en 2012 et a fait clairement le choix de la baisse des pensions. Pour la FSU, il est encore possible de revenir sur les réformes de 1993

et 2003, en empruntant d'autres orientations. Les manifestations du 29 mars ont montré dans toute la France la volonté des salariés du public comme du privé de ne pas voir encore leurs retraites amputées.

L'école publique, ses élèves et ses personnels, méritent d'autres choix. Il n'est pas possible que continuent à être imposées des réformes qui prennent à rebours l'avis et l'intérêt des personnels. Des modifications des programmes aux stages pendant les vacances, des opérations de carte scolaire à la suppression du samedi matin, des salaires aux retraites, les raisons ne manquent pas de protester avec vigueur.

Les mobilisations vont croissantes. 17 organisations (*) dont le SNUipp et la FSU appellent à une journée nationale d'actions le 15 mai, jour du CSE et à une journée de

mobilisation le 24 mai. Le SNUipp, avec la FSU, appelle à une grande manifestation nationale le dimanche 18 mai à Paris.

Le mois de mai 2008 sera bien occupé. Il convient de faire réussir toutes ces actions.

(*) CEMEA, Cé, CRAP-Cahier pédagogique, FCPE, Ferc-CGT, FIDL, FSU, ICEM pédagogie Freinet, Jeunesse au Plein Air, Ligue de l'Enseignement, Sgen-CFDT, Sud éducation, Sud étudiant, Unef, UNL, Unsa Education.



Fonction publique

La FSU région PACA organise un débat public Mardi 6 mai à l'Hôtel de Région à Marseille

Fonction publique : un choix politique et social.
Quels enjeux ?
Quelles missions ?
Pour quelle société ?

Inscriptions et renseignements auprès du SNUipp.



Soutien à la manif nationale du 18

Pour assurer la présence du plus grand nombre à la manifestation nationale, inscrivez-vous, participez au financement du trajet.

Inscription auprès du SNUipp : 04.94.20.87.33
snu83@snuipp.fr

Souscription pour le financement du TGV

Nom : Prénom : École :

Je participe au financement et je verse la somme de euros
(chèque à l'ordre du SNUipp-FSU du Var)

Préparation de la rentrée 2008

Septembre prochain sera marqué par les mêmes problèmes que les précédents...

Une fois encore, l'IA a gardé la primauté des informations pour la presse plutôt que pour les élus du personnel et les parents d'élèves. C'est regrettable mais bien dans l'air du temps et des injonctions diverses. Le SNUipp-FSU exprime son vif mécontentement tant sur la forme que sur le fond.

Les travaux de préparation de rentrée ont été marqués par l'absence de transparence dans la prise de décision, puisque l'IA a refusé de communiquer aux élus des personnels et des parents d'élèves les prévisions chiffrées concernant la totalité des écoles varoises, ce qui a amené la FSU, l'UNSA, la FCPE, la PEEP et des élus à boycotter le CDEN prévu. Après la dotation zéro du

ministère pour la prochaine rentrée (calculée sur la base des chiffres que l'IA refuse pourtant de communiquer) et le report des opérations de carte scolaire de janvier à mars pour ne pas «perturber» les élections municipales et cantonales, la préparation de la rentrée 2008 se fait donc dans des conditions peu glorieuses.

Sur le fond, le SNUipp-FSU est tout aussi mécontent. Avec plus de 40 fermetures de postes dans le département pour une 30aine d'ouvertures, la rentrée de septembre prochain sera marquée par les mêmes problèmes que les précédentes : manque de remplaçants, manque d'enseignants formés pour travailler dans les réseaux d'aide (l'IA accorde 13 départs

en formation alors qu'il y aura 128 postes spécialisés vacants), manque d'aide pour la direction d'école, manque de formation continue pour les enseignants dans un contexte de modifications constantes, etc. Une liste bien longue et malheureusement connue de tous.

Des fusions d'écoles sont décidées, faisant fi des votes des conseils d'école et des réalités de terrain. Pour l'enseignement spécialisé l'addition est encore lourde.

Ce gouvernement et ses relais locaux veulent faire croire que l'on peut faire mieux avec chaque fois

moins. Ils feraient bien de tirer les vraies leçons des dernières élections.

L'Ecole publique mérite d'autres choix ; c'est ce que le SNUipp et la FSU, feront entendre lors des mobilisations du mois de mai.

■ éducation

Carte scolaire : le SNUipp dénonce « des mesures électoralistes »

Autres ouvertures

- ▶ 1 chargé de mission Maîtrise de la Langue Carqueiranne
- ▶ 0,5 langue vivante Carqueiranne
- ▶ 0,25 décharge direction particulière J. Aicard La Garde
- ▶ Poste E à Flassans
- ▶ 1 chargé de mission Sciences et EDD Draguignan
- ▶ Psy circo Fréjus/St Raphaël
- ▶ Poste E à Arènes Fréjus
- ▶ 0,5 math et sciences Fréjus
- ▶ 0,5 Maîtrise de la Langue Fréjus
- ▶ 0,5 langue vivante Hyères
- ▶ Poste E à Vidauban
- ▶ Poste E élé Carpe Rians
- ▶ Poste E Callas
- ▶ CLIS Dys Carnot Toulon
- ▶ Poste soutien RAR Toulon 2
- ▶ Poste E Plan du Castellet elem.
- ▶ 1 TMB Var ASH
- ▶ Formateur AVS/EVS + missions
- ▶ 1 poste SAAAIS
- ▶ CPC auprès de l'IEN adjoint à l'IA
- ▶ 3 TM St Maximin, Brignoles, Les Arcs
- ▶ 3 IMF Coudoulière, Playes Six Fours, Marronié Ollioules
- ▶ 3,5 postes pour passer les MAI à 75%

Autres fermetures

- ▶ Poste G à Flassans
- ▶ Poste G à Dolto Fréjus
- ▶ Poste G à maternelle Les Arcs
- ▶ Post BCD Le Muy
- ▶ Poste G à Callas
- ▶ Poste G Pagnol Le Beausset
- ▶ CLIS 3 option B Claret Toulon
- ▶ 1 option C Helio Marin Hyères
- ▶ 3 IMF Giono, Pasteur, Mireur Draguignan
- ▶ 3 IMF Chênes, Valescure Fréjus

Autres mesures

- ▶ Transfert E de Salernes à Flayosc
- ▶ Transfert E de Brel Draguignan à Jaurès Draguignan
- ▶ Primaire Régusse séparée en élémentaire et maternelle
- ▶ Transfert maternelle Poiriers dans ex locaux Montessori Fréjus
- ▶ Fusion Giono/Malraux La Seyne
- ▶ Projet fusion 2 écoles de St Tropez
- ▶ Transfert psy, E et G de Condorcet à Reynier elem. Six Fours
- ▶ Projet transfert 1 poste CRI de Toulon aux Arcs.

Les mesures prises par l'IA

En maternelle

FERMETURES

- ▶ J. Moulin La Crau
- ▶ Santoni La Garde
- ▶ Hemeric Bormes
- ▶ Prévert Hyères
- ▶ Moussaillons Fréjus
- ▶ Clément St Mandrier
- ▶ Rousseau La Seyne
- ▶ Reynier Six Fours
- ▶ Le temple Toulon
- ▶ Basse convention
- ▶ Port issol Sanary

OUVERTURES

- ▶ Curie Brignoles
- ▶ Valescure Fréjus
- ▶ Aumeran Plan de la Tour
- ▶ Manon des sources Plan d'Aups
- ▶ Visitation Toulon
- ▶ Malraux Le Beausset

En primaire

FERMETURES

- ▶ Bauduen

OUVERTURES

- ▶ La tour Brignoles
- ▶ Vins
- ▶ St Martin

En élémentaire

FERMETURES

- ▶ Jaurès 2 Brignoles
- ▶ Brossolette Garéoult
- ▶ Jaurès Le Pradet
- ▶ Aicard La Farlède
- ▶ Astoin Sollies Pont
- ▶ Daudet Sollies Pont
- ▶ Mistral Draguignan
- ▶ Trussy Lorgues
- ▶ Long Hyères
- ▶ Legouhy Lavandou
- ▶ Giono Fréjus
- ▶ Petit Défends St Raphaël
- ▶ École Coste La Seyne
- ▶ Giono La Seyne
- ▶ Blanc St Tropez
- ▶ St Zacharie
- ▶ Les Moulins Toulon
- ▶ Les routes Toulon
- ▶ Debussy Toulon
- ▶ Port Marchand Toulon
- ▶ Ferry La Valette
- ▶ Marroniers Sanary
- ▶ Petit Prince St Cyr

OUVERTURES

- ▶ Martini La Seyne
- ▶ Balzac St Aygulf
- ▶ Barles St Maximin
- ▶ Eau Vive Vinon/Verdon
- ▶ Pagnol Montauroux
- ▶ Fort Rouge Toulon
- ▶ Plan du Castellet
- ▶ J. Moulin Signes

La xénophobie d'état tue.

Pour dénoncer une politique d'immigration qualifiée de jetable, une quarantaine d'associations, à l'appel de RESF, UCIJ et le "collectif des sans-papiers" ont manifesté dans plusieurs grandes villes de France ce samedi 5 avril 2008.

A Marseille, près de 1500 personnes ont défilé de la Porte d'Aix à la préfecture en passant par le vieux port, où une manif de soutien a eu lieu : OGM Pride.

Le seul mot d'ordre tout au long de cette marche était : « Non à la chasse aux sans-papiers », en hommage aussi, au jeune Malien décédé la veille en se jetant dans la Marne..

Arrivée aux abords de la préfecture, les forces de l'ordre, déployées en grand nombre, ont empêché tout accès.

C'est donc devant des barrières et des cars de CRS qu'ont eu lieu des prises de paroles de plusieurs présidents d'associations et l'écoute de différents textes adressés en janvier 2008 au ministre de l'immigration dans le cadre de la campagne « *Nous vous souhaitons une mauvaise nouvelle, Monsieur Le Ministre* ».



Laïcité

Les attaques frontales pour remettre en cause la loi de 1905 et contre l'école publique s'amplifient. 210 postes sont supprimés dans l'enseignement public de notre académie, tandis que dans le Var 10 millions d'euros publics sont versés aux religions par le seul Conseil Général.

Les citoyens et les organisations laïques réagissent.

La Fédération varoise de la Libre Pensée propose une conférence-débat :

Face aux attaques actuelles, comment défendre la loi de 1905 ?

Mercredi 14 mai 2008, à 18h30 dans les locaux de la Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques à Toulon.

La discussion sera introduite par René ANDRAU essayiste, et Henri HUILLE, membre de la Commission Nationale de La Libre Pensée.

CDEN du 31 mars

Le préfet se dit « lassé » par les débats et met un terme aux discussions !

Les Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale se suivent et malheureusement se ressemblent. Après avoir empêché le vote d'une motion présentée par la FSU au CDEN du 22 octobre dernier, poussant les élus du personnel à quitter la séance aux côtés des parents d'élèves ; après avoir compromis les travaux du CDEN du 21 mars en refusant de communiquer l'intégralité des chiffres détenus pas l'IA, le CDEN du Var du 31 mars a une nouvelle été le théâtre

d'échanges vigoureux entre la FSU et les représentants de l'État. Après que la FCPE soit intervenue pour dénoncer un CDEN qui s'apparente plus à une chambre d'enregistrement qu'à un véritable lieu de débat (le seul dans lequel se retrouvent élu-e-s syndicaux, élu-e-s des parents d'élèves, élu-e-s politiques) le préfet s'est déclaré lassé par les échanges concernant la préparation de la prochaine rentrée scolaire et a mis un terme aux discussions ! Cela n'a pas empêché

vos élus du SNUipp-FSU d'intervenir, comme ils l'ont fait à l'occasion du CTPD à l'IA la semaine précédente.

Concernant l'IRL, la proposition du groupe de travail (voir dernier bulletin du SNUipp) a été votée par le CDEN. Une augmentation de 2% qui aboutit à une IRL à 3089,05 euros pour l'année 2007.

Lors de ce CDEN, de nouveaux DDEN ont été conduits dans leurs fonctions (liste auprès du SNUipp-FSU).



**Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU !**

Lycéen condamné Coupable de revendiquer...

Depuis plusieurs semaines les personnels et les lycéens se mobilisent contre la casse du service public d'Éducation. Ils ont montré leur colère lors d'actions soutenues par les organisations syndicales : grèves et manifestations, blocage de l'Inspection Académique, occupation de lycées, débrayages...

Alors qu'il participait à une action de mobilisation pour la manif lycéenne du 3 avril à Toulon, Jason, jeune lycéen toulonnais, a été interpellé et cité devant le Tribunal correctionnel. Vendredi 18 avril, il a été reconnu coupable et condamné à 800 € de dommages et intérêts et frais

d'avocat. De surcroît la prononciation de la peine est renvoyée au 3 octobre. Cela s'inscrit dans son casier judiciaire et le jugement de sa peine se fera en fonction "de sa réussite au bac" et de "son comportement exemplaire" d'ici là... Cette condamnation est totalement disproportionnée par rapport aux faits dont furent témoins des élèves et des enseignants. Ce jugement extrêmement sévère intervient dans le contexte d'un mouvement social dans l'Éducation et vise sans doute à intimider l'ensemble des lycéens et à discréditer le mouvement. Sur le fond, c'est bien



la politique budgétaire de ce gouvernement qui est en cause avec ses milliers de suppressions de postes dans l'Éducation nationale. Les organisations FSU, CGT Educ'Action, nec-FP- FO, Sud Éducation, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, Sncl-FAEN, UNL, UNEF se déclarent indignées par le jugement rendu à l'encontre de Jason et appellent à renforcer encore les mobilisations dans l'unité la plus large.

Écoles rurales

Le SNUipp organisait le 28 mars dernier à Montferrat un stage de formation syndical consacré à la ruralité dans le Var. L'occasion de se pencher sur la diversité des situations et des besoins dans le département.



Les évolutions démographiques accompagnées du développement et de l'aménagement de certaines zones du département (centre et haut Var notamment) ont profondément modifié l'espace rural varois. L'école a été directement touchée par ces évolutions : besoins sans cesse croissant d'ouvertures de classes, de postes spécialisés, de structures sportives et culturelles, etc.

Les débats menés à l'occasion du stage du SNUipp ont permis d'établir un constat : il existe bien plusieurs types d'écoles rurales. Difficile en effet d'établir une liste figée de critères qui déterminerait le caractère rural ou non d'une école (1). Une école d'un village du haut Var à 12 classes ? Une école à 2 ou 3 classes de la désormais « grande banlieue » de l'agglomération toulonnaise ?

Si le travail pour les enseignants concernés est comparable à celui des

collègues des zones urbaines, le projet personnel et professionnel est apparu comme déterminant dans les débats : « l'institut » du village a bien souvent une visibilité spécifique dans la vie de la commune. L'absence de structures périphériques (CMPP, etc) accentue les difficultés. Le RASED est bien souvent dilué faute de moyens budgétaires en adéquation aux besoins. Si bien souvent les efforts des mairies en faveur de l'école du village sont réels, un déséquilibre parfois important est noté concernant les structures culturelles et sportives, accentué le plus souvent par les difficultés liées au transport.

D'ores et déjà, le SNUipp a interpellé l'IA du Var sur la nécessité de revoir à la hausse les enveloppes des RASED, d'aborder les spécificités des écoles rurales dans la formation continue, de présenter la diversité des territoires aux sortants d'IUFM qui effectuent leur premier Mouvement, de faire le point sur le dispositif Emala. Le syndicat a sollicité une entrevue auprès de l'association des maires ruraux du Var afin d'aborder les questions du personnel communal complémentaire dans les écoles et de logement des enseignants.

C'est en s'appuyant sur cette diversité que le SNUipp veut avancer des propositions pour une politique de réduction des inégalités face à l'école et pour la réussite de tous les élèves.

Les petites écoles du Var

Classes uniques

- Aiguines
- Artignosc
- Les Censies
- Brignoles
- Salles/Verdon
- Trigance
- Port Cros

- Pagnol La Crau
- P. Roland La Garde
- Cavalière
- St Clair Le Lavandou
- Dardennes Le Revest
- Montferrat (2 écoles)
- Montmeyan

2 classes

- Bauduen
- Camps
- Chateaudouble
- Claviers
- Collobrières
- Comps
- Le Broussan
- Fox-Amphoux
- Monnet Fréjus
- Porquerolles

- Sillans la cascade
- Boulouris
- Taradeau
- Malbousquet Toulon
- Valbourdin Toulon (mater)
- Port Marchand Toulon (élem)
- Varages

Le SNUipp a édité un numéro spécial de Fenêtres sur Cours consacré aux écoles rurales. Il est disponible auprès du SNUipp du Var

(1) **L'association des maires ruraux du Var regroupe les élus des communes suivantes :**

Aiguines, Ampus, Artignosc, Artigues, Aups, Bagnols en Forêt, Bargème, Bargemon, Barjols, Baudinard, Bauduen, Belgentier, Besse sur Issole, Bras, Brenon, Brue Auriac, Cabasse, Callas, Callian, Camps-la-Source, Carcès, Carnoules, Chateaudouble, Châteauvert, Châteaueux, Claviers, Collobrières, Comps, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, Esparron, Evenos, Fayence, Figanières, Flassans, Flayosc, Forcalqueiret, Fox Amphoux, Garéoult, Forcalqueiret, Gassin, Ginasservis, Gonfaron, Grimaud, La Bastide, La Cadière, La Celle, La Garde-Freinet, La Martre, La Mole, La Motte, La Roque Esclapon, La Roquebrussanne, La Verdière, Le Bourguet, Le Cannet des Maures, Le Castellet, Le Muy, Le Rayol Canadel, Le Revest, Le Thoronet, Le Val, Les Mayons, Les Salles sur Verdon, Mazaugues, Méounes, Moissac Bellevue, Mons, Montauroux, Montferrat, Montfort, Montmeyan, Nans, Néoules, Ollières, Pierrefeu, Pignans, Plan d'Aups, Plan de la Tour, Pontevès, Pourcieux, Pourrières, Puget-Ville, Ramatuelle, Régusse, Rians, Riboux, Rocbaron, Rougiers, Salernes, Seillans, Seillons, Signes, Sillans la Cascade, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Saint Antonin du Var, Saint-Martin-de-Pallières, Saint Paul en Forêt, Saint Zacharie, Sainte Anastasie sur Issole, Tanneron, Taradeau, Tavernes, Tourettes, Tourtour, Tourves, Trigance, Varages, Vérignon, Villecroze, Vinon sur Verdon, Vins sur Caramy.



Histoire de l'école rurale

28 juillet 1964

Une circulaire demande aux IA de « fermer les classes ou écoles d'un effectif inférieur à 16 élèves (...) ». Il convient, « pour des raisons pédagogiques évidentes, de faire tendre tous les efforts de façon à obtenir une répartition des élèves permettant une structure minimum de trois classes ».

Années 70-80

Développement des RPI sans que pour autant une législation régisse leur création, leur fonctionnement, leur existence. Une réponse du Ministre au sénateur Huguet (JO n°215 (Q) du 16 mai 1996 répond à ces interrogations : « Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées. (...) Les élèves sont regroupés soit par niveau scolaire sur plusieurs sites (RPI dispersé), soit tous niveaux sur un même site (RPI concentré). »

13 août 1984

Une note de service définit ce que sont les E.M.A.L.A : « Équipe mobile d'animation et de liaison académique (EMALA) : dans le schéma le plus classique, un instituteur se déplaçant dans un véhicule équipé d'un matériel audiovisuel et d'une documentation pédagogique, effectue des tournées régulières dans les petites écoles isolées du secteur sur lequel il est affecté. »

1990-91

Le rapport de P. Mauger sur l'école rurale demandé par le ministère condamne a priori les écoles de moins de trois classes.

1993

Un moratoire prévoit qu'aucune fermeture ne pourra être prononcée sans accord du maire.

1995

Décision n°99 du Nouveau Contrat pour l'école. Les collectivités locales sont associées aux décisions de la carte scolaire du 1er degré.

1998

Sortie du rapport de JC

Lebossé intitulé « Pour une nouvelle dynamique du système éducatif en zone rurale isolée ». Pour la première fois, la réflexion sur l'école est couplée à celle de l'aménagement du territoire. Aux R.P.I., qui ne sont qu'une "solution passagère" et pas toujours avantageux "en terme de coûts", JC Lebossé préfère le "réseau d'écoles rurales", qui, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication crée une « nouvelle école composée de plusieurs écoles éclatées ».

17 décembre 1998

Une circulaire définit les R.R. E. ou réseaux ruraux d'éducation : c'est un « dispositif pas une structure » dont l'objectif est de permettre l'organisation de projets éducatifs cohérents qui permettent de « freiner le mouvement des élèves vers les chefs-lieux de canton et même d'encourager un mouvement du centre vers la périphérie ». Il se traduit par une convention engageant les uns et les autres et fixe pour 3 ans les actions à conduire, les résultats à atteindre, les moyens attribués en postes, heures et crédits par chacun des partenaires.

Septembre 2007

Le rapport du HCE précise que 50 % des écoles ont moins de cinq classes et qu'il reste 7000 écoles à classe unique. L'effectif par école peut varier de 3 ou 4 élèves en classe unique à plus de 600 pour les plus grandes.

« L'émiettement en petites structures - liées à l'attachement de la population et des élus au symbole que constitue le maintien de l'école de proximité - empêche les échanges entre maîtres d'un même cycle, limite les interventions extérieures, et fait obstacle à la pratique d'activités collectives, notamment sportives et artistiques. Il va ainsi à l'encontre de l'intérêt des élèves. La création du "regroupement pédagogique intercommunal" (RPI) ne règle que très partiellement le problème. Au demeurant, seule la moitié des écoles susceptibles de rejoindre ce regroupement l'ont fait et peu d'entre elles l'ont organisé de telle sorte qu'un cycle complet se déroule dans une même école. »

L'intercommunalité

Une évolution majeure.

Il s'agit d'une démarche volontaire des communes pour l'adoption d'un double pacte, l'un avec l'État et l'autre entre communes qui se rassemblent et partagent un projet de développement en mettant en commun leurs moyens et ressources. Aujourd'hui, 90 % des communes françaises sont intercommunalisées.

Il existe trois catégories de communautés :

- la communauté urbaine (elle constitue un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants),
- la communauté d'agglomération (elle constitue un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou

plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants.

► la communauté de communes (depuis la loi de 2002, elle doit regrouper plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale).

A l'issue des scrutins municipaux de mars dernier s'est engagé le véritable «3ème tour» des élections locales avec le renouvellement des assemblées intercommunales et l'élection des présidents des communautés.



L'EMALA

Des ressources pour l'école rurale

Définies par la note de service N°4-297 du 13 août 1984, les Équipes Mobiles Académiques de Liaison et d'Animation existent dans de nombreux départements. Elles sont le résultat concret d'une collaboration entre le Conseil Général, l'Inspection Académique et le CRDP.

Animée par des enseignants du 1er degré affectés par l'IA, financée par l'État et le CDDP aidé en cela par le Conseil Général, l'EMALA du Var dessert les communes rurales auxquelles elle apporte un complément de documentation pédagogique et une aide technique dans le domaine des TICE. Chaque enseignant de l'EMALA du Var dispose d'un véhicule aménagé doté d'un matériel pédagogique et d'un fonds documentaire adaptés et renouvelés.

Un comité de pilotage académique est chargé de veiller à la cohérence

des missions de l'EMALA qui s'orientent autour de trois axes :

- Le prêt et la recherche documentaire (5 à 6000 documents : livres, CD-Rom, DVD, valises thématiques empruntés gratuitement chaque année par les écoles)
 - Interventions en classe autour des outils et des ressources multimédia.
 - Accompagnement de projets pédagogiques de circonscription et d'écoles, s'appuyant sur les TICE (Réalisation de vidéogrammes, de CD audio, de présentations multimédia... Travaux d'équipe impliquant les élèves, leurs enseignants et l'EMALA)
- La structure de l'Emala permet aux écoles de la tournée de mutualiser des ressources matérielles et humaines, de rompre l'isolement et d'accompagner de nombreux projets.

Espace à dominante rurale

La définition de l'INSEE

L'INSEE définit l'espace « à dominante rurale » comme l'ensemble de communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine qui comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. La notion d'unité urbaine est un ensemble d'une ou plusieurs communes dont le territoire est

partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie d'au moins 2000 habitants. Dans cette zone bâtie, les constructions sont séparées de leurs voisines de moins de 200 mètres. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une unité urbaine.



Enquête SNUipp

École :

Nombre de classes :

Commune :

Nombre d'habitants :

1) Considérez-vous votre école comme rurale ? **Oui** **Non**

2) Votre école bénéficie-t-elle du dispositif EMALA ? **Oui** **Non**

Si vous avez répondu Non, souhaitez-vous en bénéficier ? **Oui** **Non**

3) En matière d'équipements sportifs, diriez-vous que votre école est :

Mal dotée Suffisamment dotée Insuffisamment dotée

4) En matière d'équipements culturels, diriez-vous que votre école est :

Mal dotée Suffisamment dotée Insuffisamment dotée

5) En matière de transports, diriez-vous que votre école est :

Mal dotée Suffisamment dotée Insuffisamment dotée

6) Lors de votre affectation, le logement a été un facteur :

De difficulté Sans importance particulière Sans impact

7) Remarques particulières à faire connaître au syndicat :

Élections à l'IUFM

Les listes de la FSU largement en tête.

Après l'intégration de l'IUFM à l'université, ce scrutin tardif a permis d'élire les premiers représentants des personnels au sein du Conseil d'école de l'IUFM, qui remplace l'ancien conseil d'administration de l'institut.

Avec près de 58% des voix chez les jeunes en formation à l'IUFM, la FSU confirme sa position dominante de première organisation syndicale. Ce résultat est le fruit d'un travail important au plus près des préoccupations des usagers en formation initiale et de notre

participation active dans toutes les instances de l'IUFM. Dans le collège électoral des usagers de l'IUFM en formation, la liste de la FSU remporte 3 sièges sur 5. Vos élus :

- Aurélie Sanchez,
- Lamsudha Glwadys
- A. Daqui.

Dans le collège des professeurs d'Université, la FSU remporte les 3 sièges :

- J.-J. Legendre,
- N. Biagioli
- P. Scheppecher

Dans le collège des maîtres de conférences la FSU remporte aussi les 3 sièges :

- T. Astruc,
- S. Bertone
- S. Laviotte

Dans le collège des autres enseignants formateurs la FSU remporte 3 sièges sur 6 :

- J. Dos Santos,
- C. Winder
- C. Lequesne

Dans le collège des personnels BIATOS la liste unitaire CGT - FSU remporte 1 siège sur 3 :

- B. Caminade.

Les syndicats de la FSU remercient les électeurs pour leur confiance.



Aurélie SANCHEZ

Retrouvez le SNUipp toutes les semaines dans les centres IUFM de Draguignan et de la Seyne :



Cédric TURCO



Camille DANIEL



Dominique AMET



Stages filés

Le groupe de travail demandé par le SNUipp s'est réuni le 18 mars. D'importantes modifications sont proposées par l'IA.

Après plusieurs interventions, le SNUipp a été enfin entendu et un groupe de travail paritaire consacré aux stages filés s'est réuni à l'IA le 18 mars dernier.

Faisant état des nombreux mécontentements concernant le dispositif, l'IA propose de revenir en arrière sur l'affectation des PE2 sur les décharges de directions à 5 classes afin d'y ré-affecter des titulaires. Il s'agit aussi de varier les supports des stages filés, les directions d'écoles de 4 classes déchargées par des PE2 étant majoritairement des maternelles et bien souvent en classe de petite section.

Le projet de l'IA table sur 140 stagiaires dans le Var en 2008/2009. 62 iraient décharger les directions d'écoles à 4 classes (parmi lesquelles 45 maternelles) et les 78 autres seraient répartis sur des supports en élémentaire selon la proposition suivante : 5 titulaires dans chacune des 16 circonscriptions du département, chacun retenu pour travailler dans le domaine disciplinaire des sciences, de l'étude de la langue, des langues vivantes, des maths ou des TICE.

Ces collègues déchargés de

service 26 jours dans l'année (durant les journées de stage filé des PE2) seraient chargés d'élaborer des fiches de travail et des préparations dans le domaine sur lequel ils auraient été retenus d'après des commandes passées par l'administration, chaque domaine étant piloté par un IEN chargé de mission.

Le SNUipp a rappelé son désaccord avec les modalités actuelles du stage filé. Il a pointé les problèmes rencontrés par les directeurs mais aussi par les PE2. Le syndicat a accueilli favorablement le

retour des titulaires sur les décharges de 5 classes et a demandé que les groupes disciplinaires n'aient pas vocation à flécher des enseignants ressources dans la discipline retenue mais qu'ils gardent juste un statut de groupe de travail, de réflexion et de mutualisation. Le SNUipp a insisté pour que les collègues de l'ASH ne soient pas laissés sur la touche et a proposé qu'un enseignant spécialisé soit intégré dans chaque groupe disciplinaire, étant entendu que leur remplacement serait alors assuré par des titulaires mobiles.

P.P.M.S.

Une somme de travail conséquente sans aide particulière.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité, plus communément appelé PPMS, a fait l'objet d'une circulaire publiée au BO du 29 mai 2002 suite aux tempêtes de 1999 et à l'explosion d'AZF. Son objectif est de mettre à l'abri les enfants et les personnes dans l'attente de l'arrivée des secours en cas de risques majeurs tels tempête, inondation, séisme, nuage toxique, accident industriel... Pour les écoles, l'élaboration du PPMS nécessite d'identifier les risques propres à la commune, d'informer les personnels et les parents, de gérer la communication

avec l'extérieur, de mettre élèves et enseignants en sécurité, tout en respectant les contraintes indiquées (1m2 par élève, à l'étage si inondation, confinement des fenêtres si vitres brisées par une explosion, avec accessibilité des sanitaires et des points d'eau...). Le ministère informe sur les risques éventuels (BO spécial, publications particulières et site de l'observatoire).

La circulaire ne rend pas le PPMS obligatoire, aucun délai n'est fixé... Cependant, dans plusieurs départements, les écoles ont été sollicitées pour appliquer le dispositif. Les



équipes concernées ont déploré la somme de travail nécessaire pour la préparation de l'exercice, malgré l'utilité du plan pour la sécurité des élèves et des personnels. Mais cela ne pouvait se dérouler sans que les administrations de tutelle coordonnent les différents partenaires censés aider les directeurs dans cette

préparation (collectivités territoriales, gendarmerie, pompiers...) et qui ont fait souvent défaut. Sans rejeter l'initiative, les équipes enseignantes se sont senties démunies pour assumer cette responsabilité sans les personnes compétentes des questions de sécurité à leurs côtés. Le SNUipp est intervenu auprès du ministère pour réclamer plus d'information et de coordination de l'administration, plus d'actions de formation et pour poser la question de la responsabilité exclusive des directeurs d'école qui ne veulent pas, à juste titre, l'endosser seuls.

P.P.R.E.

Lutter contre l'échec scolaire ou paperasse supplémentaire ?

La réponse est toute trouvée : de la paperasse qui prend du temps aux enseignants et qui n'apporte rien de plus aux élèves en difficulté.

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) découle de la Loi Fillon, s'inspirant du rapport Thélot, votée au printemps 2005, qui vise à transformer de manière profonde et durable le système éducatif. Sa mesure phare est le socle commun, qui

sert de référence dans de nombreux domaines : PPRE, évaluations, brevet...

Le PPRE vise seulement les compétences du socle. Ces compétences « plancher » se transforment en connaissances et compétences « plafond » pour les élèves les plus en difficulté. Les autres auront droit à la totalité des programmes. Le PPRE participe de ce fait à une conception individualisante et inégalitaire des parcours scolaires. Il ne doit pas renvoyer la responsabilité de la difficulté scolaire à l'enfant et à sa famille.

Le gouvernement dénigre ici, une fois de plus, l'investissement que met sans compter toute la communauté éducative pour faire que l'École soit une véritable réussite.

Avons-nous attendu les PPRE pour nous occuper des enfants en

difficulté ? Est-ce grâce aux PPRE que des dispositifs d'aide se sont mis en place pour les élèves qui en ont besoin ?...

Le PPRE est un leurre qui vise à faire croire que le gouvernement s'intéresse à la réussite scolaire des élèves. Pour le SNUipp, les réponses sont ailleurs et sont à l'opposé de ce qui se passe

actuellement : il faut recruter plus d'enseignants, réduire les effectifs d'élèves par classe, arrêter de casser l'école maternelle, l'ASH, la formation, les écoles réputées difficiles...

En résumé, il faut un budget totalement différent de celui de 2008, un budget ayant l'ambition de faire réussir tous nos élèves. La solution miracle ne se trouve pas dans le socle commun et la mise en place des PPRE mais dans de véritables moyens à donner à l'Éducation Nationale

Avons-nous attendu les PPRE pour nous occuper des enfants en difficulté ?



Mouvement 2008

Les perturbations se poursuivent.

Le Mouvement 2008 était très mal parti, avec le report des opérations de carte scolaire, et les conséquences sur le calendrier. Les perturbations sont loin d'être terminées.

En effet, la notice du mouvement, qui avait pourtant été entérinée lors de la CAPD du 18 mars, n'a été mise en ligne que le 2 avril au soir. De plus, I-Prof, qui aurait dû fonctionner dès le 2 avril, n'était en service que le 3, en fin de matinée, soit l'avant-veille des vacances. A qui la faute ? « A NGM – le nouveau logiciel », à la centralisation des opérations au Rectorat », nous répond-on à l'IA. La précipitation due à un calendrier des plus resserré n'y est pas étrangère non plus. Quand on demande à l'IA de repousser la fermeture du serveur

d'un jour (en passant du 14 au 15), il nous répond que « c'est impossible », et que « les documents étaient en ligne à la date dite ».

Nous ne sommes donc pas tous égaux devant le respect des délais, loin s'en faut.

Conséquences : les enseignants ont dû participer au Mouvement... durant les vacances, avec, pour certains, la difficulté d'accéder à internet. C'est pourquoi le SNUipp a tenu des permanences mouvement tous les jours, pendant la première semaine des vacances, avec mise à disposition d'un ordinateur. Plusieurs dizaines de collègues ont pu ainsi en profiter.

Avec également la difficulté de joindre les IEN qui, dans certains cas – priorités, postes spécifiques – doivent communiquer leur avis.

Priorités

Le Groupe de Travail portant sur les priorités devrait se réunir la mardi 6 mai.

Sont concernés les personnels :

- à TP sur un poste de direction vacant et inscrits sur la Liste d'Aptitude
- victimes d'une mesure de carte scolaire
- en situation de handicap
- ayant un enfant en situation de handicap
- revenant de

Congé de Longue Durée

- revenant de Congé Parental
- revenant d'un emploi sur poste adapté
- en stage pratique CAPA-SH
- passant le CAPA-SH en candidat libre
- envisageant de passer les épreuves du CAPA-SH

Il est également possible de demander une bonification de barème sur un poste spécialisé occupé à Titre Provisoire.

Dans tous les cas, faites parvenir un double de votre demande aux élu-e-s du personnel du SNUipp.

REPORT DU 9 MAI

REFUS DE L'IA DU VAR.

Prétextant de la complexité à mettre en place un tel report, et ce même en s'y prenant dès le mois de septembre, l'IA du Var a refusé la demande d'aménagement du temps scolaire pour le vendredi 9 mai.

Il faut donc croire que le Var est un département plus complexe que les autres, puisque de nombreux autres IA ont accédé à la demande des personnels. Il faut croire aussi que la banalisation du samedi 29 mars – ou du vendredi 28 mars après-midi pour les écoles en semaine de quatre jours – décidée il en quelques jours seulement est plus facile. Le SNUipp-FSU du Var attend la confirmation écrite de la décision de l'IA.

Congé formation

Les départs en Congé Formation seront étudiés lors de la CAPD du 29 mai.

Les demandes sont classées en 3 tranches d'ancienneté : 3-10 ans / 10-20 ans / + de 20 ans. Chaque année, alors que près de 130 demandes sont enregistrées, seuls 13 ou 14 départs sont accordés.

Le congé de formation a pour but de « compléter la formation professionnelle du fonctionnaire sans qu'il y ait obligation de reconversion ». Ces formations doivent avoir reçu l'agrément de l'État. Chaque fonctionnaire ayant accompli au moins trois années de

services effectifs (les services à temps partiel, sont pris en compte au prorata de leur durée) a droit à 3 ans maximum, en une fois ou répartis au long de la carrière. Les fonctionnaires en congé de formation bénéficient d'une indemnité forfaitaire pendant une période limitée à 12 mois, égale à 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence qu'ils percevaient au moment de la mise en congé. (Pour les PE percevant une indemnité différentielle, celle-ci est prise en compte dans le calcul de l'indemnité

mensuelle). Cette indemnité est limitée à l'indice 531 nouveau majoré (indice brut 638) d'un agent en fonction à Paris. Cette indemnité n'est pas revalorisable en cas de hausse des traitements. Les promotions ne sont pas prises en compte au cours du congé de formation. L'indemnité est soumise à l'impôt sur le revenu. Les bénéficiaires s'engagent à rester au service de l'État à l'issue de leur formation pour une durée égale au triple de celle de la formation rémunérée.

Bulletin d'adhésion 2007/2008

Se syndiquer un acte de solidarité

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Email :@.....

Code école 083 _____

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : __

Nomination à **Titre Définitif** ou **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire

Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



SNUipp
F S U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2007/2008 sera déductible des impôts/revenu 2008. Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2008. Les adhérents 2006/07 recevront leur attestation pour les impôts 2007.

Grille de Cotisations 2007/2008

| Instituteurs | |
|--------------|-------|
| Echelon | Euros |
| 4 | 118 |
| 5 | 124 |
| 6 | 130 |
| 7 | 136 |
| 8 | 142 |
| 9 | 148 |
| 10 | 157 |
| 11 | 163 |

| Profs d'école | |
|---------------|-------|
| Echelon | Euros |
| 3 | 118 |
| 4 | 124 |
| 5 | 130 |
| 6 | 142 |
| 7 | 148 |
| 8 | 160 |
| 9 | 169 |
| 10 | 181 |
| 11 | 190 |

| Pegc | |
|---------|-------|
| Echelon | Euros |
| 7 | 136 |
| 8 | 142 |
| 9 | 148 |
| 10 | 154 |
| 11 | 166 |
| HC 5 | 187 |
| HC 6 | 199 |
| Cl ex 3 | 211 |
| Cl ex 4 | 220 |

| Retraités | Euros |
|---|-------|
| Retraités ayant moins de 1 400 E par mois | 93 |
| Retraités ayant plus de 1 400 E par mois | 105 |

| Ajouter selon situation | Euros |
|----------------------------|-------|
| Directeur de 2 à 4 classes | 6 |
| de 5 à 9 classes | 9 |
| de 10 classes et plus | 12 |
| Ens. spécialisé / IPEMF | 6 |
| Conseiller pédagogique | 9 |
| Directeur de SES/SEGPA | 15 |

| IUFM | Euros |
|-----------------------|-------|
| Etudiant / PE1 | 52 |
| Stagiaire PE2 / LC PE | 88 |

| PE Hors classe | |
|----------------|-----|
| HC 5 | 196 |
| HC 6 | 202 |

| | |
|---------------|----|
| Disponibilité | 79 |
| Mi-Temps | 91 |

| | |
|----------------------------|----|
| Aides Educateurs | 61 |
| Assistants d'Education EVS | 52 |

Le SNUipp et la FSU reconnaissent dans leurs statuts le droit des adhérents de se constituer en tendances. Une originalité unique dans le monde syndical enseignant. Les tendances, les sections départementales et les syndicats nationaux représentent un triptyque garant de la diversité des points de vue et des analyses permettant de synthétiser une ligne de marche plurielle et représentative des débats de notre profession et des adhérent-e-s du syndicat..

Contribution de la tendance Unité et Action

**unité
action**

Les discours présidentiels, confirment s'il en était besoin la violence des attaques contre les protections et les solidarités

qu'avaient construites les salariés au fil des luttes. Nicolas Sarkozy, reprenant l'idée d'« une politique de civilisation », développe en fait l'individualisme du chacun pour soi. Cette conception est au service d'une caste de privilégiés, sans compassion pour les plus faibles, les plus malades, les plus démunis. C'est une civilisation qui fait la chasse à l'enfant, laisse dans la rue des milliers de sans-abri, une « civilisation » qui pour le président doit s'appuyer davantage sur les valeurs chrétiennes remettant en cause de manière intolérable les principes de la république laïque. Le « modèle social français », déjà bien mal en point, est attaqué de toute part.

Les français sont à juste titre de plus en plus sceptiques sur l'amélioration du pouvoir d'achat et il nous faut répéter que l'augmentation des salaires et des pensions est un élément clé du pouvoir d'achat, mais aussi de l'amélioration du budget de la

sécurité sociale.

La RGPP organise de manière systématique la réduction du nombre de fonctionnaires et ces suppressions d'emplois ne peuvent se faire sans changements majeurs dans le périmètre de l'action de l'Etat, dans son organisation, son mode de fonctionnement et dans la gestion des ressources humaines.

Sur les retraites, le gouvernement veut esquiver le débat sur le bilan des réformes. En sortant pendant les fêtes le projet de décret sur le passage non seulement aux 40 mais aussi aux 41,5 annuités des salariés des régimes spéciaux, il montre sa volonté de passer en force sur un nouvel allongement de la durée d'assurance.

Dans l'éducation, c'est un tourbillon d'annonces. Mais si personne ne conteste aujourd'hui la stagnation du système éducatif, les chemins pris ne répondront pas à la question posée. Le rapport du HCE sur l'école maternelle débouche sur le rapport désuet et méprisant d'Alain Bentolila et sur des mesures visant à redéfinir les apprentissages de l'école maternelle, tout en réduisant la place des tout petits. Les discussions sur les conséquences de la suppression du samedi matin sont engagées et de

nombreuses questions restent en suspens. La réalité du cadre budgétaire laisse peu d'illusion.

Au moment où sont annoncés les postes aux concours de recrutements d'enseignants (baisse de 10% du recrutement des professeurs des écoles dans un contexte de hausse démographique) c'est bien la logique comptable qui prime sur la formation. Le gouvernement a choisi de laisser certains élèves au bord du chemin. Le SNUipp et la FSU s'opposeront de toutes leurs forces au tri social et à l'éviction précoce des jeunes. Notre syndicat est disponible pour agir dans l'unité et contribuer à la mobilisation de l'ensemble des forces syndicales sur les questions de pouvoir d'achat, emploi, salaires, protection sociale, retraites, pour faire barrage aux projets de régression sociale et pour porter des propositions alternatives. **Dans l'éducation doit se renforcer la campagne d'opinion avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques. Mais des actions de grande ampleur (grève, manifestation nationale) sont indispensables.**

Contribution de la tendance Émancipation

Émancipation
tendance intersyndicale

Non au fichage à l'École, Retrait de Base élèves !

Dans le cadre de l'application de la Loi sur la « prévention de la délinquance » du 5 mars 2007, le Ministère a entrepris à marche forcée la mise en place dans les écoles du système « Base élèves » : programme informatique centralisé de saisie et de gestion de **données nominatives concernant tous les élèves** et permettant d'organiser leur mise en fiche sur toute leur scolarité. Ce qui pouvait paraître commode à l'intérieur de l'école, ou entre établissements est donc devenu **un instrument potentiellement dangereux pour le respect de la vie privée des élèves et de leur famille.**

En effet, l'article 12 de la loi a modifié le Code de l'Éducation en précisant que les établissements scolaires « participent à la prévention de la délinquance », et a, aussi, transformé le « secret professionnel » en « **secret professionnel partagé** » entre les enseignants, les acteurs sociaux, la

police et le Maire. De plus, le décret n° 2008-139 du 14 février 2008 vient parachever ce dispositif et **permet aux maires de créer un fichier informatique pour suivre l'absentéisme**, à partir de données nominatives fournies par l'Éducation Nationale (pourquoi pas, à partir de Base élèves !). Ces informations seront accessibles à tout élu ayant reçu délégation du maire, et aux agents des services municipaux désignés.

Qui peut encore aujourd'hui prétendre nous donner une garantie sur l'utilisation future des données collectées ? Un simple décret pourra à tout moment modifier la destination des informations et étendre le champ d'application de Base élèves. Il n'y a donc **plus aucune garantie de confidentialité possible, ni de contrôle d'utilisation des informations** d'autant que tout fichier informatique peut aisément être croisé avec un autre (police, justice, CAF, impôts, sécurité sociale, ASSEDIC...). La mobilisation des organisations syndicales et associatives a permis de faire supprimer les champs liés à la nationalité, et réduit la portée des informations liées au suivi RASED. **Base élève en place, comment sera-t-il possible de s'opposer au retour des champs supprimés ou à l'intégration de nouveaux champs**, comme cela se fait

avec SCONET (Base élève du 2nd degré) ?

Alors qu'**aucun décret ni circulaire ne sont officiellement parus**, des stages de formation à la saisie dans Base élèves ont pourtant débuté, associant dans certains cas, l'introduction de premières données. Alors que pour photographier des enfants, l'autorisation des parents est nécessaire, la mise en place de Base élève, **l'enregistrement, la conservation et la transformation de données concernant chaque enfant se ferait sans l'accord des parents**, ou simplement par l'affichage ou la distribution d'une note d'information. Alors que bon nombre de directrices et directeurs se posent un véritable cas de conscience, ces derniers n'ont reçu **aucunes consignes de l'administration pour l'information des familles** et sont soumis à des pressions hiérarchiques pour effectuer cette saisie.

Légitimement inquiète des conséquences de la mise en place de Base élèves, Émancipation appelle à **se positionner contre ce fichier et en demander le retrait**. Nous devons **appeler les directrices et directeurs d'écoles à ne pas renseigner Base élèves et à faire voter des motions en Conseil d'école.**

Plus d'informations sur
<http://83.emancipation.fr>